



2015-03-27

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 2 mars 2015 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire  
Siège #2 - Pascal Lessard  
Siège #3 - Jean-Marie Dionne  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #5 : Rémy Loignon

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2015-03-28

## 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2015
- 4 - VOIRIE
  - 4.1 - Rapport de l'employé de voirie
  - 4.2 - Offre d'emploi -- suivi
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

- 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7** - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8** - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 8.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 8.2** - Choix d'un gentilé
  - 8.3** - Frais de repas pour la ressource en loisirs
- 9** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 9.1** - Plan de développement de la municipalité -- rencontre des propriétaires de terrains constructibles
  - 9.2** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 9.3** - Appui à la MRC Beauce-Sartigan concernant l'admissibilité des dépenses du service de génie municipal
  - 9.4** - Mise à jour du protocole d'entente 2015 pour le service relative à l'inspection régionale
  - 9.5** - Entente concernant la Politique de gestion des cours d'eau
- 10** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 10.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 10.2** - Acceptation des dépenses
- 11** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 11.1** - Plan des mesures d'urgence
- 12** - LÉGISLATION
  - 12.1** - Démission du conseiller siège no 5
  - 12.2** - Élections partielles
  - 12.3** - Nomination d'un représentant pour enchérir sur les immeuble en vente
- 13** - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 14** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15** - VARIA
  - 15.1** - Demande de commandite fête champêtre et de commodité
  - 15.2** - Transport autonomie Beauce-Etchemin- renouvellement de l'entente
  - 15.3** - Acquisition du logiciel de géomatique
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Rémi Loignon et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2015-03-29**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2015**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

### **4 - VOIRIE**

#### **4.1 - Rapport de l'employé de voirie**

#### **4.2 - Offre d'emploi -- suivi**

### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

#### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

### **8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

#### **8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

**2015-03-30**

#### **8.2 - Choix d'un gentilé**

ATTENDU QUE dans le plan d'action de la municipalité adopté en décembre dernier, une action est de choisir un gentilé;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait le choix d'un gentilé pour la municipalité de Saint-Philibert;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Geneviève Dallaire, appuyé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité le choix du gentilé suivant: Philibertois, Philibertoise et l'envoi de la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec afin d'officialiser le gentilé choisi.

**2015-03-31**

#### **8.3 - Frais de repas pour la ressource en loisirs**

ATTENDU QUE la ressource en loisir doit participer occasionnellement à des activités de loisir organisées par la municipalité ou par le comité des loisirs d'une durée de plusieurs heures;

ATTENDU QUE lors de sa participation à de telles activités sa présence est requise sur les lieux de ladite activité, soit à l'extérieur du lieu normal de travail;

ATTENDU QUE le conseil de Notre-Dame-des-Pins considère que lorsque sa présence à une telle activité est requise, le remboursement d'un montant fixe pour les frais de repas de 15 \$ pouvant s'appliquer au diner et au souper devrait être octroyé;

ATTENDU QUE la ressource en loisir est partagée entre trois municipalités et que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins demande l'approbation aux autres municipalités pour l'octroi d'un 15 \$ en frais de repas;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'approuver l'octroi du 15\$ pour frais de repas lors d'activités.

### **9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **9.1 - Plan de développement de la municipalité -- rencontre des propriétaires de terrains constructibles**

Rencontre 24 mars 19 h

## **9.2 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

**2015-03-32**

### **9.3 - Appui à la MRC Beauce-Sartigan concernant l'admissibilité des dépenses du service de génie municipal**

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan a fait parvenir une demande de révision au MAMOT afin que l'admissibilité des dépenses du service de génie municipal de la MRC facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ;

ATTENDU QUE l'information récente à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'est pas admissible au TECQ et que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée peut l'être;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne, appuyé par monsieur François Morin et accepté à l'unanimité d'appuyer la MRC Beauce-Sartigan dans sa demande au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Pierre Moreau de réviser la position du MAMOT dans le refus du remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et l'envoi d'une copie de la présente résolution d'appui à la MRC Beauce-Sartigan.

**2015-03-33**

### **9.4 - Mise à jour du protocole d'entente 2015 pour le service relative à l'inspection régionale**

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan procède à la mise à jour des ententes de services en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, r.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) qui existe depuis 2005 entre certaines municipalités et la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert fait partie de l'entente et désire encore se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code Municipal pour conclure une entente intermunicipale visant le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'implantation des installations septiques et des installations de prélèvement des eaux et leur protection:

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la nouvelle entente et ses modalités;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame Geneviève Dallaire, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité de renouveler l'entente de service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, r.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2), de nommer madame Chantale Gareau comme inspecteur local pour l'émission de permis local et d'autoriser monsieur

Jean-Guy Plante, maire et Chantale Gareau directrice générale à signer ladite entente.

**2015-03-34 9.5 - Entente concernant la Politique de gestion des cours d'eau**

Reporter l'approbation de l'entente afin de répondre aux questionnements

**10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2015-03-35 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

**2015-03-36 10.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de mars 2015, au montant total de 29 713.71 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	22 721.25 \$
•Salaires nets versés	5395.97 \$
•Remises d'employeur	1596.49 \$
•Total	<b>29 713.71 \$</b>

Administration : chèque no.C1500026 à C150054

Salaires : chèque no. P150018 à P150020, dépôt direct no D150011 à D150019

Adoptée unanimement

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1 - Plan des mesures d'urgence**

**12 - LÉGISLATION**

**2015-03-37**

**12.1 - Démission du conseiller siège no 5**

ATTENDU QUE monsieur Rémi Loignon, conseiller siège #5 a remis sa démission en tant que conseiller le 18 février 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Geneviève Dallaire et accepté à l'unanimité l'acceptation de la démission du conseiller siège #5.

**2015-03-38**

**12.2 - Élections partielles**

ATTENDU QU'un siège de conseiller est vacant suite à la démission dudit conseiller;

ATTENDU QUE la municipalité doit combler le siège vacant #5;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Geneviève Dallaire et accepté à l'unanimité d'aller en élection partielle pour combler le poste de conseiller siège #5.

**2015-03-39**

**12.3 - Nomination d'un représentant pour enchérir sur les immeuble en vente**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un représentant de la municipalité pour enchérir sur la vente des immeubles le 14 mai prochain au bureau de la MRC Beauce Sartigan;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Guy Plante, maire comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles.

**13 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

**14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 - VARIA**

Aucun sujet

**2015-03-40**

**15.1 - Demande de commandite fête champêtre et de commodité**

ATTENDU QUE comme à chaque année, le comité de la fête Champêtre effectue une demande au conseil municipal pour le prêt des locaux et du terrain les 26, 27, 28, 29 juin 2015;

ATTENDU QUE le comité demande une commandite pour financer l'achat de publicité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Geneviève Dallaire, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'appuyer l'événement de la fête Champêtre avec le plan de commandite 2: Commandite Or au montant de 300 \$ et d'autoriser le prêt des locaux et du terrain.

Adoptée unanimement

**2015-03-41      15.2 - Transport autonomie Beauce-Etchemin- renouvellement de l'entente**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'accepter de renouveler la contribution transport adapté comme suit:

- d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2015 au montant de 660.51\$
- d'accepter la tarification payée par l'utilisateur
- de reconnaître Ville de Saint-Georges comme ville mandataire

Adoptée unanimement

**2015-03-42      15.3 - Acquisition du logiciel de géomatique**

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Dallaire et accepté à l'unanimité d'autoriser madame Chantale Gareau directrice générale à effectuer l'achat du module de consultation de la géomatique au montant de 1400 \$ taxes en sus.

**2015-03-43      16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.15 hrs

---

Jean-Guy Plante, maire

---

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.